



**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**CIRCULAIRE N° 3287**

**DU 14/09/2010**

**Objet : Organisation des évaluations externes non certificatives en lecture et production d'écrit en 2010-2011**

**Réseaux : Tous**

**Niveaux et services : secondaire ordinaire**

- A Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires libres subventionnées par la Communauté française ;
- Aux chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement obligatoire.

<b><u>Circulaire</u></b>	<b>Informative</b>	Administrative	Projet
<b><u>Emetteur</u></b>	Service général du Pilotage du système éducatif AGERS		
<b><u>Destinataire</u></b>	Chefs d'établissement d'enseignement secondaire		
<b><u>Contacts</u></b>	Julie CAUET	02/690.82.14	julie.cauet@cfwb.be
	Sébastien DELATTRE	02/690.81.91	sebastien.delattre@cfwb.be
<b><u>Document à renvoyer</u></b>	Documents à faxer au 02/690.82.39		
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>	15 octobre 2010		
<b><u>Objet</u></b>	Evaluations externes non certificatives en lecture et production d'écrit en 2010-2011		

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui sera organisée cette année scolaire dans les classes de 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années secondaires.

- Pour les 2<sup>e</sup> secondaires, deux évaluations distinctes sont prévues, l'une pour les classes de 2<sup>e</sup> commune et 2<sup>e</sup> complémentaire et l'autre pour les classes de 2<sup>e</sup> différenciée.
- Pour les 5<sup>e</sup> secondaires, deux évaluations distinctes sont envisagées : l'une pour les 5<sup>e</sup> années générale et technique de transition et l'autre pour les 5<sup>e</sup> années techniques de qualification et professionnelles.

En 2<sup>e</sup> secondaire, l'évaluation externe non certificative porte sur la lecture et production d'écrit. En 5<sup>e</sup> secondaire, l'évaluation ne porte que sur la lecture.

### **La distribution des documents**

Les documents seront livrés dans les écoles entre le 8 et le 16 novembre 2010.

Chaque année, quelques problèmes surgissent lors des livraisons. Les chefs d'établissement qui n'auraient pas reçu leurs colis le 16 novembre après-midi devront nous le faire savoir de sorte que nous puissions prendre les dispositions pour leur faire parvenir les exemplaires manquants.

Les chefs d'établissements et les enseignants sont tenus de préserver la confidentialité du test jusqu'à la passation. Les directions veilleront à distribuer les documents aux enseignants avant la passation de telle sorte que chacun puisse en prendre connaissance avec attention. Les documents destinés aux élèves ne peuvent être distribués qu'au moment de la passation.

### **La passation**

La passation doit avoir lieu dans les classes dans le courant de la semaine du 22 au 26 novembre 2010, sauf impossibilité matérielle auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante et le chef d'établissement en informera l'inspecteur de français.

La durée de passation varie en fonction de l'année et de la section :

2 <sup>e</sup> année secondaire commune et complémentaire	2 <sup>e</sup> année secondaire différenciée	5 <sup>e</sup> année secondaire de transition	5 <sup>e</sup> année secondaire de qualification
2 x 2 périodes de 50 minutes consécutives réparties sur 2 jours différents	3 x 50 minutes non consécutives	2 x 2 périodes de 50 minutes consécutives réparties sur 2 jours différents	2 x 2 périodes de 50 minutes consécutives réparties sur 2 jours différents

L'organisation des séances de passation relève du chef d'établissement. Celui-ci veillera au respect des consignes de passation en aménageant, si nécessaire, l'horaire des classes de manière à ce que les élèves disposent des séances mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Idéalement, la meilleure formule consiste à organiser la passation d'une même partie dans toutes les classes au même moment de telle sorte que les élèves ne s'échangent pas les réponses aux questions.

Les documents doivent être distribués aux élèves au début de chaque séance. Ils seront repris après chaque séance de passation et redistribués lors de la séance suivante.

Le dossier de l'enseignant contient toutes les informations nécessaires sur les consignes à donner aux élèves.

### **Organisation des corrections**

Les corrections seront effectuées collectivement par tous les professeurs de français en charge des classes de 2<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> années secondaires.

En vue de pouvoir organiser ces corrections collectives, le moment où cette opération aura lieu est laissé au choix du chef d'établissement, sous sa responsabilité.

Néanmoins, les corrections devront être clôturées pour le vendredi 3 décembre 2010 au plus tard.

Si dans un établissement scolaire, cette date ne peut pas être respectée, le chef d'établissement organisera les corrections à un autre moment dans le courant de semaine suivante, sauf cas de force majeure. Il informera l'inspecteur de français et lui communiquera les dates fixées.

Toutes les informations nécessaires à la correction des carnets figureront dans le dossier de l'enseignant.

### **Classes constituant les échantillons**

Les résultats aux évaluations externes sont établis par le Service général du pilotage du système éducatif sur la base d'un échantillon de classes.

Pour constituer cet échantillon, le Service général du pilotage du système éducatif doit disposer d'informations précises sur la structure des classes de 2<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaires dans les établissements.

Les grilles de résultats des classes de l'échantillon devront parvenir au Service général du Pilotage en vue de leur traitement et analyse.

Vous trouverez ci-joint un formulaire à compléter qui permettra de composer les échantillons. Le formulaire est à faxer au plus tard le 15 octobre à

Monsieur Sébastien DELATTRE – AGERS

Service général du pilotage du système éducatif au 02/690.82.39.

Les écoles qui font partie de l'échantillon en seront informées au cours de la semaine du 29 novembre 2010 et recevront les informations sur les modalités de renvoi à l'administration des résultats de leurs classes.

### **Les Résultats et commentaires**

Les résultats de l'échantillon rendus anonymes seront transmis aux établissements scolaires en février 2011.

Le document présentant les résultats permettra à chaque enseignant et à chaque établissement de situer sa ou ses classe(s) par rapport aux résultats de l'échantillon.

Pour rappel, les résultats ne permettront aucun classement des élèves ni des écoles. Les établissements scolaires ne pourront pas faire état des résultats de leurs élèves à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. Toutes les personnes (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, conseillers pédagogiques) qui ont connaissance des résultats des élèves ou des écoles sont tenues au respect du secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal est d'application.

### **Les Pistes didactiques**

Les constats extraits des résultats constituent une base de réflexion à l'élaboration de « Pistes didactiques ». Ce document a pour objectif d'apporter un soutien aux enseignants et aux équipes éducatives à travers des exemples d'activités concrètes et/ou démarches d'apprentissages à exploiter en classe, en vue d'amener tous les élèves à la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

Les membres de l'inspection de même que les conseillers pédagogiques peuvent apporter leur appui aux enseignants et aux équipes pédagogiques dans l'analyse et dans l'exploitation des résultats des évaluations externes.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir informer les enseignants concernés et pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

La Directrice générale adjointe,

Martine HERPHELIN

## Evaluation externe non certificative – 2010

Formulaire à compléter et à faxer pour le **15 octobre au plus tard à Monsieur Sébastien DELATTRE** – AGERS – Service général du pilotage du système éducatif au **02/690.82.39**.

Numéro FASE : \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Personne de contact : \_\_\_\_\_

Tél. direct de la personne de contact : \_\_\_\_\_

Veillez mentionner pour chaque filière les informations pour chaque classe de 2<sup>e</sup> année secondaire, le cas échéant des différentes implantations, de votre établissement.

<b>2<sup>e</sup> année commune/complémentaire</b>			<b>2<sup>e</sup> année différenciée</b>		
	Dénomination de la classe	Nombre d'élèves par classe		Dénomination de la classe	Nombre d'élèves par classe
1			1		
2			2		
3			3		
4			4		
5			5		
6			6		
7			7		
8			8		
9			9		
10			10		
11			11		
12			12		
13			13		
14			14		
15			15		

## Evaluation externe non certificative – 2010

Formulaire à compléter et à faxer pour le **15 octobre au plus tard à Monsieur Sébastien DELATTRE** – AGERS – Service général du pilotage du système éducatif au **02/690.82.39**.

Numéro FASE : \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Personne de contact : \_\_\_\_\_

Tél. direct de la personne de contact : \_\_\_\_\_

Veillez mentionner pour chaque filière les informations pour chaque classe de 5<sup>e</sup> année secondaire, le cas échéant des différentes implantations, de votre établissement.

<b>5<sup>e</sup> année de transition</b>			<b>5<sup>e</sup> année de qualification</b>		
	Dénomination de la classe	Nombre d'élèves par classe		Dénomination de la classe	Nombre d'élèves par classe
1			1		
2			2		
3			3		
4			4		
5			5		
6			6		
7			7		
8			8		
9			9		
10			10		
11			11		
12			12		
13			13		
14			14		
15			15		